

Manutention et nettoyage aéroportuaire

Publié le : 04.01.2018 - Modifié le : 05.04.2019

Dans le cadre de la Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les branches professionnelles ont été invitées à se rapprocher selon une cohérence de filières.

La branche Manutention et nettoyage aéroportuaire sera gérée par l'OPCO 11, dont fait partie Opcalia depuis le 1er avril 2019

Activité de la branche Manutention et nettoyage aéroportuaire

Manutention et nettoyage aéroportuaire : de quoi parle-t-on ?

Les entreprises de la branche interviennent principalement dans :

- ✔ Le chargement /déchargement d'équipement et matériel sur les aéroports liés aux cahiers des charges des clients et donneurs d'ordres.
- ✔ Le nettoyage et toute opération de remise en état des cabines avion liés aux cahiers des charges des clients et donneurs d'ordres.

Les principaux métiers de la Manutention et nettoyage aéroportuaire

Les métiers de la Manutention et nettoyage aéroportuaire sont :

- ✔ Ouvrier de nettoyage
- ✔ Agent d'exploitation
- ✔ Chauffeur livreur
- ✔ Cariste
- ✔ Mécanicien de maintenance aéroportuaire
- ✔ Chef de Bordée
- ✔ Contremaître
- ✔ Ouvriers d'encadrement (Chef d'équipe).



L'activité formation de la branche Manutention et nettoyage aéroportuaire

[RETOUR SUR LES ACTIONS FORMATION 2017 D'OPCALIA POUR LA BRANCHE MANUTENTION ET NETTOYAGE AÉROPORTUAIRE](#)

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET 2017

Les orientations formation pour la Manutention et nettoyage aéroportuaire

Le métier de cordonnerie est accessible avec un CAP en cordonnerie réparation, en confection de chaussures ou via une expérience professionnelle sans diplôme particulier pour les emplois en cordonnerie multiservices.

LES FORMATIONS DIPLÔMANTES

Pour les contrats de professionnalisation

- ✔ Les qualifications professionnelles reconnues dans les classifications de la convention collective CCR Manutention et Nettoyage sur les Aéroports de la région parisienne (MNA),
- ✔ Les diplômes et titres homologués non spécifiques à la branche mais conduisant à un métier exercé au sein de la branche,
- ✔ Les certifications professionnelles inscrites au RNCP

Pour les périodes de professionnalisation :

- ✔ Les actions permettant l'accès ou au maintien dans l'emploi à une qualification reconnue dans les classifications de la branche,
- ✔ Les actions listées sur la liste CPNE de la branche concernant les formations éligibles aux CPF : actions permettant l'accès à un titre ou un diplôme inscrit au RNCP, actions ouvrant droit à un CQP/CQPI, actions permettant l'accès à une certification inscrite à l'inventaire des certifications et habilitations CNCP.

Donneront également lieu en priorité à un financement:

- ✔ Les actions permettant l'accès à une démarche de certification des connaissances et des compétences de base propre aux métiers de la branche articulée au Socle de connaissances et de compétences professionnelles (CLEA)
- ✔ Les actions de formation et d'évaluation préparant l'obtention d'une qualification susvisée dans le cadre du dispositif de Validation des Acquis l'Expérience (post jury VAE).
- ✔ CAP Cordonnier Bottier
- ✔ Baccalauréat Professionnel Métiers du Cuir option Chaussures

PUBLICS PRIORITAIRES

Pour les contrats de professionnalisation

- ✔ Jeunes de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale.

- ✔ Adultes de 26 ans et plus, demandeurs d'emploi obligatoirement inscrits à Pôle emploi.

Pour les périodes de professionnalisation :

- ✔ Salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail.
- ✔ Salariés pour lesquels une action de formation peut faciliter la reconversion ou qui sont en situation d'inaptitude ponctuelle et définitive à leur poste.
- ✔ Salariés qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou âgés d'au moins 45 ans présents depuis au moins un an dans l'entreprise.
- ✔ Femmes revenant d'un congé de maternité.
- ✔ Hommes ou femmes à la suite d'un congé parental.
- ✔ Travailleurs handicapés.
- ✔ Salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise.
- ✔ Salariés ne détenant pas au minimum un diplôme de niveau IV.

Textes et ressources

CONVENTION COLLECTIVE MANUTENTION ET NETTOYAGE AÉROPORTUAIRE

n° 3234 – Code IDCC : 1391

CODE NAF

- ✔ 9523Z : Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- ✔ 5224B : Manutention non portuaire
- ✔ 5223Z : Services auxiliaires des transports aériens
- ✔ 8122Z : Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
- ✔ 8121Z : Nettoyage courant des bâtiments

TITRES DES ACCORDS

- ✔ Accord du 22 novembre 2011 relatif au développement du dialogue social
- ✔ Accord triennal du 15 décembre 2015 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.
- ✔ Accord triennal du 4 mars 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie (manutention et nettoyage sur les aéroports), étendu par arrêté du 27 février 2010 JORF du 1er avril 2012.
- ✔ Accord du 13 décembre 2007 relatif à la création d'une Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (manutention et nettoyage sur les aéroports de la région parisienne), étendu par arrêté du 15 juillet 2008 JORF du 22 juillet 2008

Partenaires sociaux

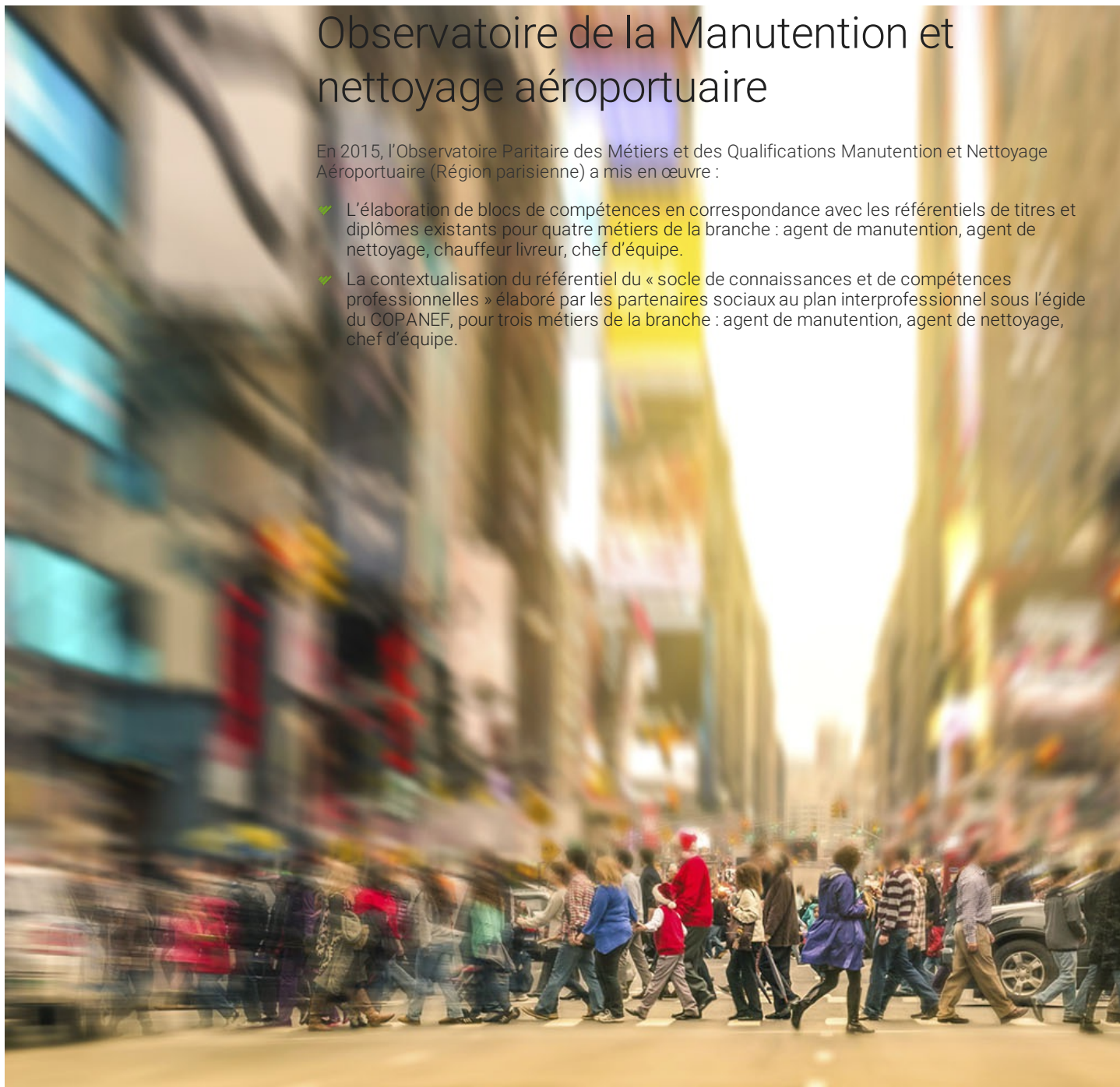
représentants la branche (Fédérations et syndicats)

- ✔ Syndicat des Auxiliaires de la Manutention et de l'Entretien pour le Rail et pour l'Air ([SAMERA](#))
- ✔ Fédération nationale des ports et docks ([FNPD-CGT](#))
- ✔ <http://www.unsa.org/>Fédération Générale des Transports et de l'Équipement ([FGTE CFDT](#))
- ✔ Fédération FAT UNSA
- ✔ Syndicat National des Activités du Transport et du Transit ([SNATT CFE-CGC](#))
- ✔ Syndicat de la manutention et travaux connexes, aéroportuaire de Paris et de la région parisienne CGT ([USPDA CGT](#))
- ✔ Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services ([FEETS-FO](#))

Observatoire de la Manutention et nettoyage aéroportuaire

En 2015, l'Observatoire Paritaire des Métiers et des Qualifications Manutention et Nettoyage Aéroportuaire (Région parisienne) a mis en œuvre :

- ✔ L'élaboration de blocs de compétences en correspondance avec les référentiels de titres et diplômes existants pour quatre métiers de la branche : agent de manutention, agent de nettoyage, chauffeur livreur, chef d'équipe.
- ✔ La contextualisation du référentiel du « socle de connaissances et de compétences professionnelles » élaboré par les partenaires sociaux au plan interprofessionnel sous l'égide du COPANEF, pour trois métiers de la branche : agent de manutention, agent de nettoyage, chef d'équipe.



OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

devient

AKTO
L'humain au cœur des services

www.opcalia.com